

PROCÉDURE D'INSCRIPTION 5^{ème}/4^{ème} /3^{ème} AU COLLÈGE

1. Après avoir retiré ou téléchargé le dossier, la famille le complète et le renvoie par courrier ou le dépose à l'établissement. Les bulletins de l'année précédente et le premier bulletin de l'année en cours doivent être transmis.
2. La Direction examine le dossier et, dans le cas où l'inscription est envisageable, un rendez-vous est proposé.
3. En cas d'acceptation, Notre Dame envoie à la famille les documents d'inscription définitive.
4. À réception de ces documents, la famille nous retourne sous quinzaine la confirmation d'inscription accompagnée de l'acompte.

Les réponses aux demandes d'inscription en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} seront transmises à partir du mois de mai 2023.

Au-delà de cette date, la place n'est plus garantie.



Projet numérique au collège : chaque élève doit être équipé de sa propre tablette numérique (écran d'au moins 9.6 pouces) pour accéder à l'Espace Numérique de Travail de l'établissement (manuels et ressources numériques). Il dispose toujours de ses cahiers et de ses classeurs. Il s'agit d'un projet "cartable numérique" qui permet, entre autres, d'alléger le poids du cartable.

Modèle de tablette fortement recommandé par l'établissement correspondant aux caractéristiques requises : Samsung Galaxy Tab A 32 Go 10 pouces